



3^{ème} colloque paysages et jardins

AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE POUR LA VILLE DURABLE

Brigitte COMPAIN-MUREZ – AVRIL 2012
Ingénieur-chercheur, expert ville durable, Concepteur paysagiste ENSP,
Présidente de Saint-Fiacre Loire-Baratte

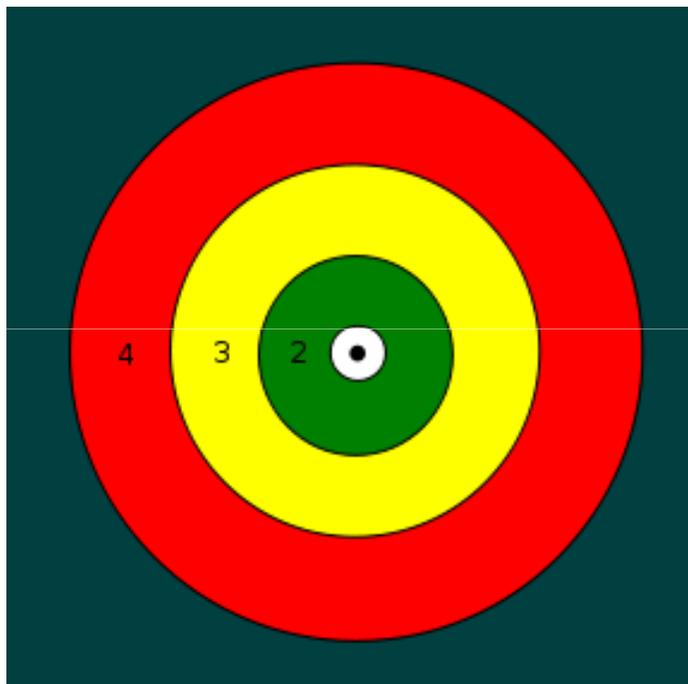
Plan

- **Rappel sur les liens entre la ville et l'agriculture**
- **Les conséquences d'un étalement urbain mal maîtrisé**
- **Les critères de la grille Eco-quartiers, Eco-cités (2010-2011)**
- **Comment déterminer les enjeux de son espace périurbain ?**
- **La transition « facteur 4 »**
- **Les outils de protection des sols et de la nature**
- **Le jeu d'acteur**

Liens ville/agriculture

- **Les villes se sont bâties près des meilleures terres qui leur assuraient une nourriture de proximité et de qualité**
- **La théorie de Von Thünen, ingénieur agronome du XIXème siècle, nous rappelle que les meilleures productions agricoles se situent aux abords des villes**

La théorie de Von Thünen



- la théorie est fondée sur l'observation qu'un profit provenant de denrée agricoles repose sur l'utilisation optimale des surfaces agraires et des coûts de transport.
- le coût du transport dépend de la distance et du produit
- le profit par unité de surface (rente de situation) décroît plus la distance au marché est grande
- la théorie reprend tout son sens avec la nécessité d'économiser les ressources fossiles (dont le coût ne peut que croître), de dresser des bilans carbone en limitant les transports (PCET), de créant de l'économie local

Le modèle de Von Thünen est concentrique : le point noir représente la ville ; 1 (blanc) la zone de maraîchage et élevage laitier ; 2 (vert) la forêt pour le bois de chauffage ; 3 (jaune) céréales, cultures de plein champ ; 4 (rouge) élevage extensif. La zone sombre en extérieur représente la région où l'agriculture n'est plus rentable.



**Le Val maraîcher de la Baratte,
Jardin de la Loire à Nevers**

L'étalement urbain...

- **Le phénomène d'étalement urbain mal maîtrisé depuis la généralisation de l'automobile (années 60) crée des conflits d'usage à la marge des villes et cristallise les tensions dans l'espace périurbain**

« L'étalement urbain ne cesse de s'amplifier au détriment des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains, au risque de perturber les équilibres écologiques et territoriaux. »

André Thévenot, président de la FN Safer

...ses conséquences

- **Mitage et banalisation du paysage**
- **Perte d'identité des territoires**
- **Perte définitive de surfaces agraires
à haute valeur pédologique à vocation alimentaire**
- **Régression de la biodiversité**
- **Artificialisation des sols empêchant l'infiltration
des eaux dans les nappes phréatiques**
- **Projet urbain déséquilibré**
- **Fréquence des inondations**
- **...**

L'urbanisation des sols en quelques chiffres...

- **L'artificialisation des sols et l'urbanisation s'accélèrent :**
 - **54 000 hectares/an de 1982 à 1992**
 - **74 000 hectares/an de 2006 à 2008**
 - **84 000 hectares/an ont été annoncés lors du séminaire Paysage, soit l'équivalent d'un département agricole tous les 4 ans**
 - **Ce rythme dépasse largement la croissance de la population... l'artificialisation des sols (voiries, parkings, bâtiments...) a progressé trois fois plus que la population moyenne en France entre 1994 et 2004.**

Séminaire Paysage organisé par le Collectif des Etats généraux du Paysage et du Réseau Rural Français, 22 nov 2010

...La faute à qui ?

« *Une chaîne d'irresponsabilités* »*

- L'Etat dénonce et cautionne dans le même temps l'étalement urbain (accession au logement neuf facilité, habitat diffus, taxe locale d'équipement (remplacée par la taxe d'aménagement...))
- ZAC, ZI... gourmandes en surface (hangars far-west sont par ailleurs très « énergivores »)
- Infrastructures routières pour accéder à ces activités
- Outils d'urbanisme trop complaisants (PLU...)

* *Une chaîne d'irresponsabilités* : Eric Hamelin, auteur de l'ouvrage « la tentation du bitume »

Nouvelles dispositions

- La **taxe d'aménagement** (ou TA) est une taxe, instituée à compter du **1^{er} mars 2012** par l'article 28 de la loi 2010.1658 du 29/12/2010 de finances rectificative pour 2010, au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, du département et de la région d'Ile de France, qui peut être due en France à l'occasion d'opérations de constructions immobilière, afin de leur permettre de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de cohérence territoriales (SCoT), et, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.

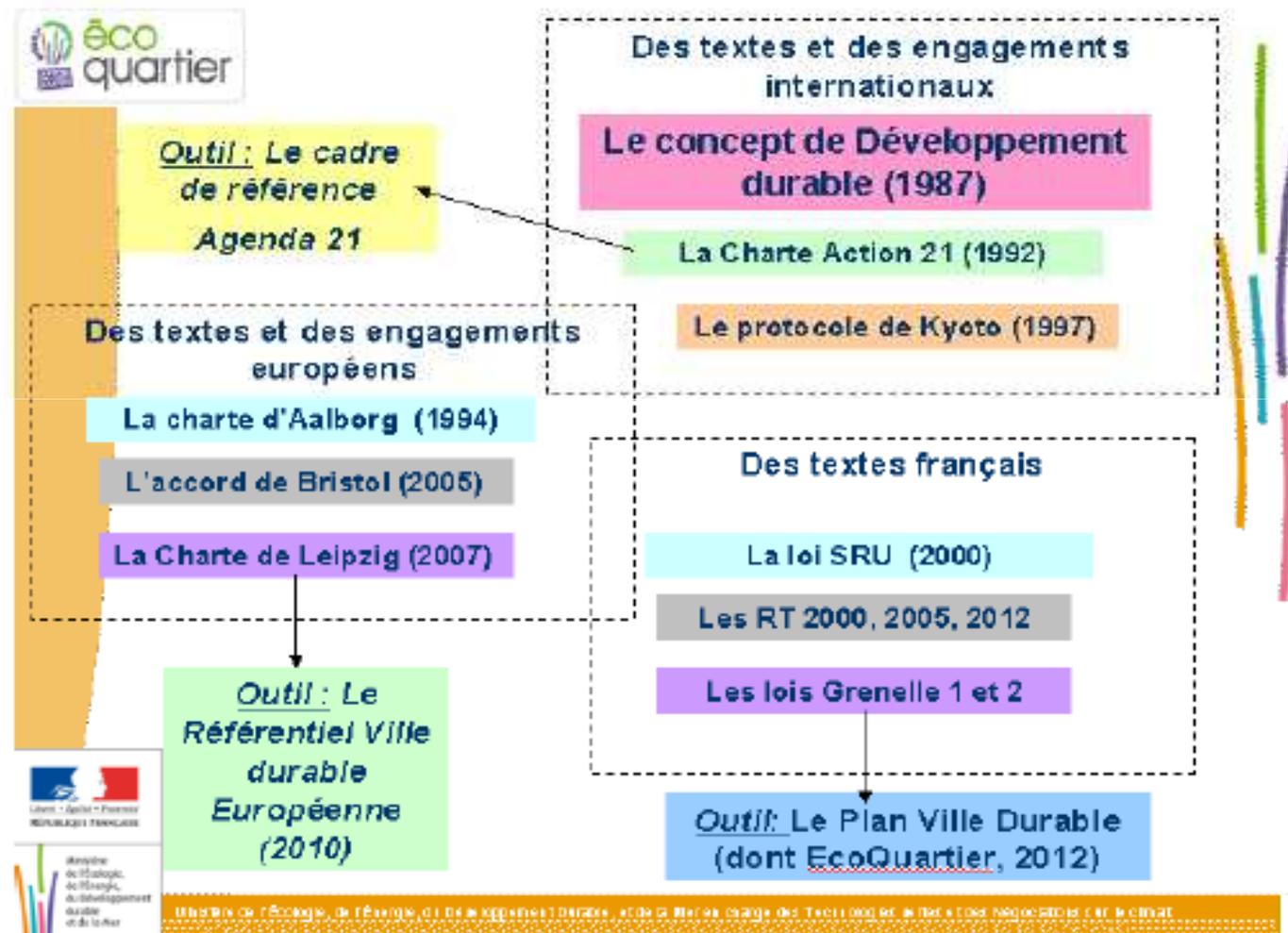
- A partir du 1^{er} mars 2012, un **versement pour sous-densité** est susceptible d'être perçu auprès des constructeurs de projets situés dans la plupart des zones urbaines ou à urbaniser

Une prise de conscience au sein de l'UE

- Le rapport Brundtland rédigé en 1987, qu'apparaît le concept de développement durable « *le développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par les plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».
- L'Europe prône la ville (Charte d'Aalborg) comme la bonne échelle d'action. La ville durable et solidaire (Charte de Leipzig) est expérimentée via les quartiers durables (accord de Bristol).
- L'empreinte écologique apparaît comme un indicateur de mesure de pression qu'exerce l'homme sur l'environnement. Cet outil évalue la surface nécessaire à une population pour satisfaire sa consommation de ressources et ses besoins d'absorption de déchets. Cet indicateur qui apparaît vertueux a sans doute aussi des limites...

Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre norvégien en 1987

Outils et cadre législatif de la ville durable en France



Source Franck Fauchaux, chef de projet EcoQuartier MEEDDM juillet 2010

la Ville durable en France: Grille éco quartier éco-cité 2011

Démarche et processus	Cadre de vie et Usages	Développement territorial	Performances écologiques
1 – Piloter et concerter dans une optique de transversalité	6 – Promouvoir le vivre-ensemble	11 – Assurer la mixité fonctionnelle	16 – Réduire les émissions de Gaz à Effets de Serre, s'adapter au changement climatique
2 – Bien situer et définir son projet	7 – Promouvoir des modes de vie solidaires et responsables	12 – Organiser au mieux les déplacements et diminuer la dépendance à l'automobile	17 – Optimiser les besoins en énergie et diversifier les sources
3 – S'assurer de la faisabilité financière, technique et juridique du projet	8 – Offrir un cadre de vie agréable et sain	13 – Promouvoir des modes de déplacements alternatifs et durables	18 – Assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau
4 – Savoir gérer et évaluer son projet et son quartier	9 – Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier	14 – Inscrire le projet dans la dynamique de développement local	19 – Utiliser de manière raisonnée les ressources non renouvelables et limiter la production de déchets
5 – Pérenniser la démarche	10 – Intensité, compacité et densité : dessiner un quartier adapté au contexte	15 – Valoriser les relations avec le milieu agricole et forestier	20 – Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville

Loi Grenelle 1

Loi Grenelle 2



Nature en ville

Plan d'action en faveur des territoires ruraux



Thème Cadre de vie et usages (extraits)

➤ Critère 8 : Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier

- rendre la culture accessible à tous**
- préserver le patrimoine naturel**
- mettre en valeur le paysage urbain et le patrimoine architectural**
- favoriser la réhabilitation, réutilisation, reconversion du bâti existant**
- valoriser le patrimoine culturel banal (usages et coutumes), conserver la mémoire des lieux**

Thème Développement territorial (extraits)

➤ **Critère 14 : Inscrire le projet dans la dynamique de développement local**

- **favoriser une économie locale sociale et solidaire**
- **privilégier les circuits courts de production, de distribution, de consommation**

➤ **Critère 15 : Valoriser les relation avec le milieu agricole et forestier**

- **préserver la viabilité économique des exploitations agricoles urbaines et périurbaines**
- **sensibiliser les citoyens aux bienfaits de l'agriculture urbaine ou de proximité, favoriser la consommation de produits issus de l'agriculture biologique**

Thème Préservation des ressources et adaptation au changement climatique (extraits)

- prendre en compte les risques naturels
(inondations...)**
- anticiper et s'adapter au changement climatique**
- gérer localement les eaux pluviales et les eaux de
ruissellement**
- préserver, valoriser et assurer la gestion de la
biodiversité ordinaire et remarquable**
- développer les espaces de nature en quantité et en
qualité, en instaurant une trame verte et bleue**
- ...**

Développer un urbanisme économe en ressources foncières... (extraits)

- **mise en place d'une politique foncière visant à maîtriser l'étalement urbain et favorisant le recyclage foncier**
- **développement et mise en œuvre d'outils d'intervention foncière pour préserver des espaces naturels et ruraux à l'intérieur du tissu urbain et, surtout périurbain ;**
- **consolidation de l'agriculture et de la sylviculture périurbaines, des espaces naturels, pour maîtriser la périurbanisation et limiter l'étalement urbain et en faire un lien avec la trame verte et bleue en dehors du milieu urbain...**

-

Lutter contre l'étalement urbain... c'est possible

- requalifier les zones d'activités commerciales : ces zones far-west, plantées en entrée de ville sont jalonnées de « boîtes à chaussures » gourmandes en espaces agricoles, peu accueillantes, et très énergivores

Des solutions existent :

- développer la ville en intégrant les surfaces commerciales en rez-de-chaussées d'immeubles d'habitation, intégrer le stationnement en sous-sol, supprimer les panneaux publicitaires et réintégrer la nature
- développer des centres commerciaux compacts sur plusieurs niveaux lorsque cela est possible
- déterminer des ceintures vertes
- réhabiliter (énergies, paysage et services) les lotissements construits dans les années 70, qui se libèrent plutôt que construire inutilement de nouveaux logements sur les parcelles agricoles

« 75 % des logements sociaux sont construits dans des zones ayant peu ou pas de besoins locatifs, et 25 % seulement le sont dans des zones tendues. Cette situation est inacceptable » Benoît Apparou, Secrétaire d'Etat au logement et à L'Urbanisme

Comment déterminer les enjeux de son espace périurbain ?

- par la connaissance du milieu et de ses potentiels agro-naturels, paysagers, socio-professionnels, traditionnels, historiques , patrimoine vernaculaire (lavoir, pigeonniers, loges de jardiniers...), touristiques, social et des risques ...
- par l'étude et le respect des orientations (EU, déclinaisons nationales..) et des textes réglementaires (lois, traités, conventions...)
- par la prise en compte des activités et des acteurs en présence : habitants, associations, agriculteurs, maraîchers, lycées agricoles, horticoles, Chambre d'agriculture, AMAP...
- par la mise en œuvre de méthodes de valorisation adaptées :
 - état des lieux,
 - inventaires faunistiques et floristique,
 - descriptions paysagères
 - étude de faisabilité de projets



Aspects du paysage Bocage baratton



**Travail d'inventaire faunistique et floristique
sur le val maraîcher de la Baratte
(préparation des TVB)**

**EXPERTISE FAUNISTIQUE ET
FLORISTIQUE
ZONE HUMIDE DE LA BARATTE
NEVERS - SAINT ELOI (58)**



Mars-Octobre 2007

LALEURE Jean-Claude – Expertises naturalistes – N° de SIRET : 48879209400010



Aspects du paysage



Pédagogie sur les inondations et le val de la Baratte



© Brigitte Compain-Murez 2008

**Histoire : création en faïence de Nevers à l'occasion
du tricentenaire de la confrérie des jardiniers 1708**



Education :
Animation sur le Clos Monard, jardin
Flore et insectes, juin 2011



Animations autour du thème des abeilles



**Circuits courts de distribution :
Cultures maraîchères
Exploitation de Michel Virmoux**



**Journée d'étude sur le Val maraîcher
Élèves du lycée horticole chez Michel Virmoux**

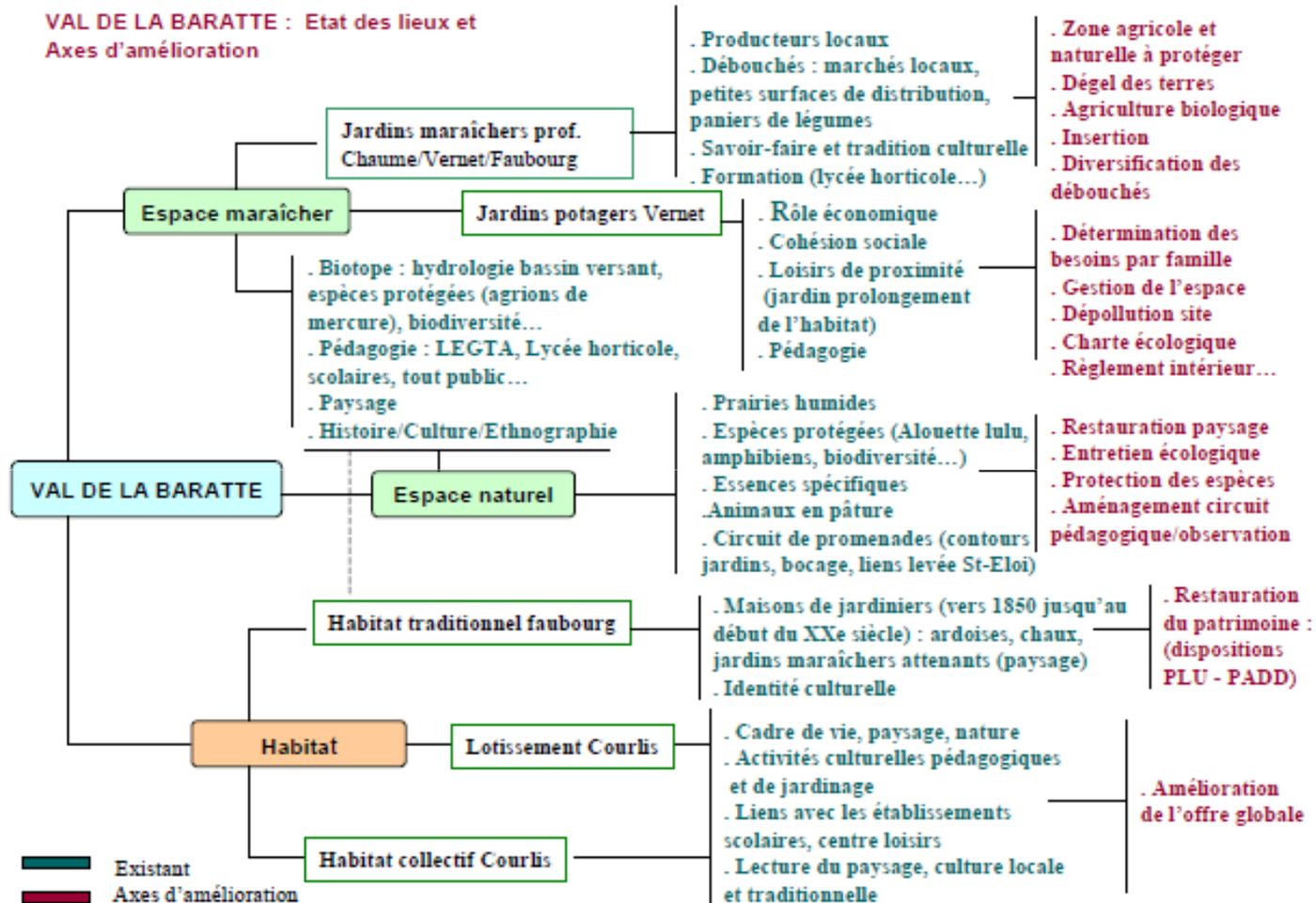


Tourisme :
Visite guidée du Val maraîcher de la Baratte



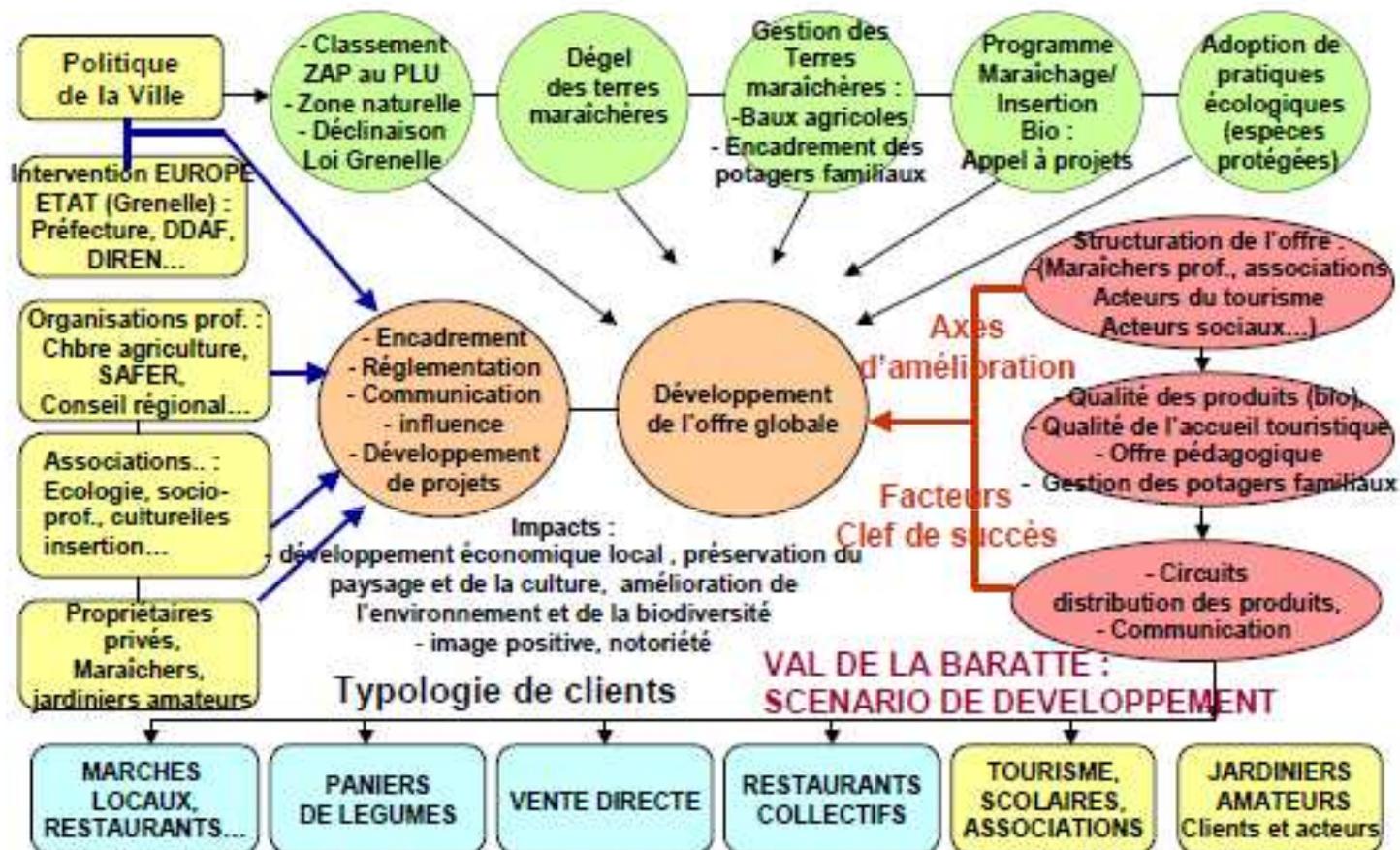
Jardin en fête

VAL DE LA BARATTE : ETAT DES LIEUX ET AXES D'AMELIORATION



© Saint-Fiacre Loire-Baratte 02/2009

SCENARIO DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE LA BARATTE



Le développement du Val de la Baratte doit nécessairement être soutenu par une politique volontariste de la ville. La loi Grenelle de l'Environnement prend en compte les dimensions écologiques et économiques : trames vertes, agriculture biologique, qualité de l'eau.... Le développement économique est actuellement étouffé par la préemption du foncier exercé par la ville. Les acteurs locaux travaillent à la protection du secteur. Grâce à la stratégie de communication et d'influence exercée par les associations locales de nouveaux entrants (établissements scolaires, acteurs du tourisme, associations d'insertion, d'écologie et de développement) s'intéressent au Val de la Baratte. La politique de la ville, la structuration de l'offre, la qualité des produits, les circuits de distribution sont les conditions clef de son développement.

La transition facteur 4 au niveau local

Des objectifs :

- la transition facteur 4 : division par 4 des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050
- la lutte contre l'étalement urbain

Des outils :

- pour y parvenir divers outils à mettre en œuvre (Agendas 21, SCoT, PADD, PLU intercommunaux...)

les SCoT : efficacité énergétique des bâtiments (économies d'énergie et de CO₂) production d'énergies renouvelables, transports publics efficaces, augmentation des surfaces agricole utiles, réhabilitation de terres artificialisées, lutte contre les transports de transit par l'augmentation des productions locales...

(voir SCoT 2ème génération agglomération de Tours)

Des bilans :

- résultats à porter au Plan Climat Energie Territorial

Des outils de protection de la nature existent

- **protections réglementaires de la flore et de la faune sauvage : protection des espèces avec transposition dans les documents d'urbanisme, arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve naturel nationale, réserve naturelle régional**
- **ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux (directive EU n°79-409 du 6/4/1979)**
- **Natura 2000 (réseau européen d'espace naturels**
- **ZNIEFF (inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique**
- **Espaces naturels sensibles**
- **Loi Grenelle II adoptée le 29 juin 2010 (décrets en préparation : protection des espèces et des habitats, TVB**
- **ZAP zone d'agriculture protégée**
- **PAEN périmètre de protection et de mise en valeurs des espaces agricoles et naturels périurbains....**

Le jeu d'acteurs progresse à la lumière des conflits et des attentes sociétales

- l'espace périurbain fait appel à des compétences pluridisciplinaires : géographes, naturalistes, urbanistes, paysagistes, ethnologues, sociologues...**
- au plan local la réalité est le plus souvent brutale et les conflits d'usage apparaissent à la lumière d'intérêts antagonistes : paysage, biodiversité, agriculture de proximité et cadre de vie contre nombre d'hectares à urbaniser !**
- le gaspillage des ressources foncières est pointé du doigt par l'Etat**
- la société civile accepte de plus en plus difficilement les atteintes à la nature au plus près de leur habitat**

Le jeu d'acteurs progresse à la lumière des conflits et des attentes sociétales

- l'étalement urbain est encore considéré comme une méthode d'extension urbaine par les élus locaux, faute d'une gestion économe de l'espace**
- les espaces agro-naturels enclavés en zone urbaine ou en périurbain sont encore considérés comme du foncier à bas coût**
- la notion de « sol de haute valeur » pèse encore peu devant la frénésie des aménageurs ou des bailleurs sociaux locaux qui s'auto-alimentent au détriment du parc d'habitat existant (construire un éco-quartier sur une zone maraîchère est une contre-référence)**
- les agriculteurs riverains peuvent-ils être sacrifiés au nom d'un aménagement urbain déséquilibré ? Si l'agriculture n'est pas portée par les agriculteurs eux-mêmes, elle l'est de plus en plus par les associations représentant la société civile (environnement, insertion, consommateurs, paysage, patrimoine...)**

l'intercommunalité va donner un nouveau paysage à notre pays

- avec l'intercommunalité le projet agricole urbain s'insère dans la planification territoriale. Les élus ruraux de l'intercommunalité et les services locaux du Ministère de l'Agriculture ont un rôle fondamental à jouer lors de l'élaboration des outils d'urbanisme et de planification**
- prise en compte des TVB dans le SCoT**
- conséquences sur la compétence habitat et urbanisme, sur les documents de planification et de programmation, PLU, PLH, PDU, SCoT**
- meilleure visibilité de l'offre de logements disponibles à l'échelle de l'intercommunalité**
- des priorités en terme de réhabilitation de l'habitat collectif sur l'espace intercommunal**
- des vacances de logements à réhabiliter dans les lotissements**
- la mise en œuvre des choix d'énergies fixées dans les SCoT ...**

ICC des élus locaux

Intentions des élus locaux : *Affichage de démarche exemplaires* *Réduction des dépenses*

- **veulent se faire élire**
- actions d'affichage médiatique (trop souvent saupoudrage ou greenwashing)
- actions pour la paix sociale : services aux administrés, aide à la solvabilité des plus démunis
- travaillent la notion d'équité dans l'accès aux besoins vitaux de leurs administrés : énergie, eau, internet, nature, potagers familiaux, ...
- souhaitent afficher des actions de DD aux PCET... (agriculture de proximité... biodiversité...)
- dégagent de la valeur ajoutée et des recettes : production de chaleur, biogaz issus des déchets organiques) et d'électricité : = efficacité énergétique, compost (engrais agricoles), gaz réseau, efficacité énergétique des bâtiments ...
- souhaitent créer des emplois locaux

Capacité : *Sont décideurs...*

- mettent en œuvre des politiques locales qui leur conviennent (peu de démocratie participative)
- peuvent avoir des attitudes partisans
- ont peu de compétences techniques mais peuvent s'entourer (parfois pour contourner la loi)
- noyautent les fonctions clefs de la ville
- préfèrent les nouveaux projets au détriment de l'existant
- considèrent l'environnement comme une option
- redoutent les actions en justice
- gèrent les délégations de services publiques (DSP)
- ...

Circonstances : *Durcissement de la* *Réglementation,* *Paupérisation de la société*

- précarité en constante augmentation (chômage; explosion prix des énergies, eau, loyers...) = crise sociale
- besoin de nature de proximité des citoyens
- durcissement et verdissement de la réglementation (directive EU, Grenelle, diminution CO2, 23 % EnR, décret déchets...)
- SCoT, PLU intercommunal, PADD, PCET à la sauce Grenelle
- transferts compétences de l'Etat aux collectivités (sans transferts financiers)
- emprunts toxiques...
- moins de rentrée d'argent dans les petites agglomérations : vieillissement de la population, paupérisation, suppression taxe professionnelle
- re-localisation dans l'air du temps
- réhabilitation du parc locatif ANRU RT 2012

Des avancées.... vers un monde en mutation

Le plus dur reste à faire !

Merci de votre attention et bon courage !